

EU 理事会、サイバー・セキュリティ関連指令案を検討へ

欧州連合（EU）の通信相理事会は11月27日に、ネットワーク及びインフラ・セキュリティに関する指令案を検討する。「最重要事業者（銀行、通信事業者、エネルギー事業者など国家セキュリティにとって重要な意味を持つ事業者）」に、IT事業者（ソフト・エディター、ホスティング事業者、クラウド事業者、電子商取引事業者など）を含めるかどうかが焦点になる。

最重要事業者には、ネットワーク上で発見されたあらゆるインシデントの報告、セキュリティ責任者の養成、サイバーセキュリティ監督機関の監査受入れなどの義務が課される。IT業界では、最重要事業者に認定されると、かなりのコストが発生すると懸念している。また、民間企業の情報システムに国家機関がアクセスすることになるという問題もある。

独仏両政府は、最重要事業者の対象拡大に賛成とされる。仏経済紙レゼコーによると、仏首相府は、IT業界団体のサンテック・ニューメリックに、対象拡大に賛成する旨を確認した模様。これに対しては、各種業界団体から抗議の声が上がっているが、ルメール仏デジタル経済閣外相の官房では、すべてのIT企業が拡大の対象ではなく、麻痺した場合、重大な経済的な影響が出る企業やサービス（例えば、仏データ・センター事業者のOVH、米マイクロソフトのOffice 365、米グーグル、米アマゾンのクラウド・サービスなど）だけが対象となると説明、業界の懸念の鎮静を図っている。

Les Echos 2014-11-27

【原文】

Cybersécurité : frictions entre l'Etat et le monde numérique

Matignon soutient un élargissement aux acteurs du Net de certaines obligations.

Sueurs froides dans le petit monde du numérique. Editeurs de logiciels, hébergeurs, services de cloud et sites d'e-commerce passeront-ils sous la coupe de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), organisme d'Etat chargé de la cybersécurité française ? C'est la crainte de nombreux professionnels, alors que le Conseil européen des ministres des Télécoms examine ce jeudi à Bruxelles le projet de directive Sécurité des réseaux et des infrastructures, dite NIS. Les Etats doivent décider s'ils élargissent aux acteurs de l'Internet les obligations dévolues aux opérateurs d'importance vitale (OIV). Le texte sera ensuite négocié avec le Parlement et la Commission européenne, avant son adoption finale.

Aujourd'hui, les OIV (banques, réseaux télécoms, opérateurs d'énergie...) sont par

exemple tenus de rapporter systématiquement tous les incidents détectés dans les réseaux, de former des directeurs de sécurité, de répondre aux audits de l'Anssi, etc. Autant d'obligations qui ont un coût non négligeable, en particulier pour des PME, et qui posent question quant à la légitimité d'une agence d'Etat à pénétrer dans les systèmes d'information d'une entreprise privée. « Sous couvert de cybersécurité, il s'agit de soumettre le champ privé au champ régalién », résume Laurent Baudart, délégué général du Syntec numérique, qui représente les sociétés informatiques et les éditeurs de logiciels.

Quelle légitimité ?

L'Allemagne et la France sont partisans de cet élargissement. Selon nos informations, le cabinet de Manuel Valls l'a confirmé au Syntec numérique mardi. Ainsi, d'après les conseillers du Premier ministre, il serait légitime pour l'Anssi d'avoir « la main » sur les entreprises du secteur, une expression qui n'a pas tardé à transpirer à l'extérieur des murs de Matignon. « L'Anssi n'a pas à mettre la main sur les acteurs du numérique ! » s'est révoltée dans un communiqué l'Asic, qui représente les acteurs du Web (Facebook, Google, Microsoft, Dailymotion...). « Un développeur d'objets connectés devra-t-il bientôt confier les clefs à l'Anssi ? Un hébergeur de données devra-t-il également offrir un accès à toutes les données stockées ? » s'est emportée l'association. Pour l'Afdel, qui défend les éditeurs de logiciels, une telle extension « déteriorerait la compétitivité des entreprises, en particulier des PME, et serait disproportionnée ».

Chez Axelle Lemaire, la secrétaire d'Etat au Numérique, on tente de minimiser la portée d'une telle mesure. Toutes les entreprises ne seraient pas concernées, seulement « les points de connexion, les noms de domaine, les services de cloud ou de messagerie », fait-on valoir. Et seulement les plus importants, ceux dont l'arrêt aurait un impact économique majeur. Sont par exemple visés les hébergeurs comme OVH, la suite Office 365 de Microsoft, Google et les services de cloud d'Amazon, mais pas son site d'e-commerce. Quant à Facebook, la question doit encore être tranchée.

Resterait à définir l'organisme chargé de mener ces contrôles. Le texte suggère de confier cette mission à l'Enisa, une agence européenne basée en Crète. Chez Axelle Lemaire, on souhaite évidemment que l'Anssi conserve ses prérogatives et son indépendance.